

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de TOUL

Canton de TOUL NORD

Commune d'INGERAY

**Compte-rendu de la séance ordinaire du
CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le onze juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ingeray étant réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence du Maire, M. FONTAINE

Etaient présents : M COTTRELLE / M. DINEE / M. FONTAINE / MME FRAULOB / M. HALLER / M. LACROIX / M. LELEU / M. METZ / M. PREVOST / M. THIRIET / MME THOUVENOT.

Etaient absents : MME DESPAQUIS / M. GERARD / M. MARC

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **Mme THOUVENOT** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nb de conseillers en exercice : 14 - présents 11 - votants : 11 - majorité absolue : 6

La séance est ouverte à 19h00.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 avril 2018

Après relecture, le compte-rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE

Lors du vote du budget, les ventes de terrains Côte du Four ont été inscrites en recettes de fonctionnement, or il s'agit de recettes d'investissement. A ce titre, la Trésorerie nous demande d'établir une décision modificative comme suit :

RF / cpt 775 : - 213 166 €

DF/ chap 023 : - 204 469.70 €

RI/ chap 023 : - 204 469.71 €

RI / chap 024 : + 213 166€

**Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE à l'unanimité, (11POUR),
la réalisation de la décision modificative**

3. FINANCES : CONCOURS DE PECHE DES COHÉS – FINANCE ACHAT DE TEE-SHIRTS

Suite au devis reçu de Monsieur HERLUISON Frédéric, Président de l'association de Pêche, Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'attribuer, à l'association des COHÉS, une subvention de 438 €, montant estimatif du devis, leur permettant ainsi d'acheter des tee-shirts

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité (11 POUR) de verser une
subvention de 438 € à l'association de Pêche des COHÉS**

4. FINANCES : SUBVENTION ADAPEC

Monsieur le Maire informe les Conseillers que Madame THOUVENOT Nathalie a repris depuis peu la présidence de l'ADAPEC. Elle sollicite auprès du Conseil Municipal une subvention de 1500 € afin de pouvoir perpétuer divers activités (gymnastique, relaxation, etc.) et notamment le centre aéré qui est prévu du 09 au 27 juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil, que la subvention de 500 € prévue lors du vote du budget communal n'avait pas encore été attribuée.

Après en avoir délibéré et à la majorité, 10 POUR – 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur la demande de subvention.

5. POPULATION : RECENSEMENT 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 17 janvier au 16-février 2019.

Il propose que Madame ANTOINE Fanny, secrétaire de mairie assure les fonctions de coordonnateur communal et qu'un poste d'agent recenseur soit créé. Un appel à candidature sera lancé prochainement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le Conseil Municipal AUTORISE Madame ANTOINE Fanny à être coordonnateur communal et APPROUVE la création d'un poste agent recenseur en CDD.

6. URBANISME : PROJET HALL BOULANGERIE

Monsieur le Maire tient tout d'abord à rappeler qu'un certain dynamisme s'est établi à l'entrée du village, notamment par la reprise de l'ancienne base ASPTT par le club de pêche, le nouveau bâtiment communal et le futur aménagement de mise en sécurité.

Afin de continuer sur cette vitalité, il serait judicieux de créer un lieu de vie dans l'ancienne boulangerie. Il informe les Conseillers qu'un devis estimatif a été établi par l'entreprise MARTIN, afin d'avoir un aperçu financier des travaux de rénovation. Pour une première approche, le montant estimatif du projet (charpente + couverture) est de 60 000 €.

Il propose aux Conseillers de délibérer sur la faisabilité du dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), les membres du Conseil AUTORISENT le Maire à solliciter d'autres devis et à avancer sur ce projet de rénovation.

7. FINANCES : ACHAT TERRAIN COTE DU FOUR ET PROCEDURE BIENS VACANTS SANS MAITRE

Toujours dans le cadre de sa réflexion sur les recherches de propriétaires de terrains Côte du Four, une propriétaire défunte et sans descendance a été identifiée.

Monsieur le Maire sollicite, auprès des Conseillers, l'autorisation de lancer la procédure d'acquisition de biens vacants sans maître

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 POUR), le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à contacter les services compétents et à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

8. AFFAIRES DIVERSES

- + **Don CCAS** : Suite à l'utilisation du matériel communal pour un administré, un don a été reçu pour le compte du CCAS
- + **Aménagement entrée/sortie du village** : Monsieur le Maire informe les Conseillers que des projets d'aménagement sont actuellement étudiés afin de garantir la sécurité des citoyens. De plus, il précise que la collectivité sollicitera divers organismes afin de pouvoir obtenir des subventions
- + **Exposition maquette train** : Suite au dernier Conseil, un avis favorable avait été émis pour installer l'exposition de maquette de train de M. HUSSON. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'exposition se fera dans le caveau de la salle polyvalente.

- 4 **Droit Individuel à la formation (DIF)** : Monsieur le Maire rappelle à chacun des conseillers qu'ils peuvent bénéficier du DIF pour effectuer des formations qui sont présentées par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur.
- 4 **Réserve incendie « Les cerisiers »** : Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'une citerne de 60m3 sera mise en place au « Cerisiers ». Il précise qu'un mail a été envoyé aux habitants du lieu-dit « Les Cerisiers » afin que la commune puisse remplir ladite citerne contre indemnisation (un compteur provisoire sera installé).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.
Fait à Aingeray, le 12 juin 2018

Le Maire,
André FONTAINE



